



1 bis rue Jules Picard  
95660 CHAMPAGNE SUR OISE  
tél. 06.21.82.74.79  
fax 01.30.34.31.34  
protection@protection.fr  
www.protection.fr  
siret 499 004 521 00013

## FORMATION À L'UTILISATION D'UN DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ

### L'OBJECTIF

Être capable de mettre en oeuvre un défibrillateur automatisé pour assurer la prise en charge des personnes victimes d'un arrêt cardio-respiratoire en respectant les consignes de sécurité

### LE PROGRAMME

**4 heures** de formation pour les détenteurs de la carte SST sinon **6 heures** de formation progressive et essentiellement pratique, basée sur la réalisation des cas concrets, par groupe de **10 participants**

### DÉTAILS

- Le défibrillateur automatisé
  - rappel historique
- L'arrêt cardio-respiratoire
- La chaîne de survie et le défibrillateur automatisé
- La réanimation cardio-pulmonaire
- Le défibrillateur automatisé
- La procédure d'utilisation du défibrillateur automatisé
- Les conditions particulières d'utilisation
- Le recueil et la transmission de données
- Cas concrets

### POUR QUI ?

- ARTICLE R. 6311-15  
*"Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe" ...*

### ÉQUIPE D'ANIMATION

Moniteur de secourisme / formateur DSA

### VALIDATION

Délivrance d'une attestation de formation

### TEXTE DE LOI

- DÉCRET n° 98-239 du 27 mars 1998
- DÉCRET n° 2007-705 du 4 mai 2007
- ARRÊTÉ du 4 février 1999
- ARRÊTÉ du 10 septembre 2001
- CIRCULAIRE du 24 octobre 2001

